Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260321-49_03_2026-DE

Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le samedi 21 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 21 MARS 2026

Le samedi quatre mars deux mille vingt-six, à dix heures, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le mardi dix-sept mars conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29 Nombre de conseillers présents : 28 Nombre de procurations : 1	Nombre d'abstentions : 0 Nombre de votants : 29

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, Mme LAMART Dominique, M. NICOLLE Henri, Mme HUON Christine, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, M. CHENAIS Anthony, Mme ROBIN Véronique, Mme DEBROIZE Anne, Mme BLANCHARD Agnès, M. DELINOTTE Thibault, M. ROPERT Lilian, Mme RIC Caroline, M. BAYET Eric, M. BOUVET Gaëtan, Mme LESAGE Catherine, M. BOURTOURAULT Michel, Mme CARRER Laurence, M. PRIMAULT Olivier, Mme CHAUVEL Elodie, M. AIT LAHBIB Brahim, Mme TANCEREL Béatrice, M. MENEUST Philippe, Mme RACAPE Hélène, Mme BOURUMEAU-FLORET Karine, M. BLANCHARD Ronan, Mme GESLIN Annie.

Absents Excusés :

M. MORVAN Arnaud procuration à Mme LAMART Dominique

M. DELINOTTE Thibault a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 17 mars 2026 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

49_03_2026 – ELECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

M. Sébastien GUERET, Maire, a constaté qu'une seule liste aux fonctions d'adjoints au maire avait été déposée.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260321-49_03_2026-DE

Liste Valérie LE BOULER

1er adjointe – Mme Valérie LE BOULER

2ème adjoint – M. Arnaud MORVAN

3ème adjointe – Mme Dominique LAMART

4ème adjoint – M. Henri NICOLLE

5ème adjointe – Mme Christine HUON

6ème adjoint – M. Gilles BODIN

7ème adjointe – Mme Nadia NEDJAR

8ème Adjoint – M. Anthony CHENAIS

M. BLANCHARD Ronan et Mme RACAPE Hélène ont été désignés en qualité d'assesseurs.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est levé et a mis dans l'urne disposée à cet effet, son bulletin de vote écrit sur papier blanc et sous enveloppe.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages Blancs (art L.66 du code électoral)	3
Reste : pour le nombre des suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14

La liste Valérie LE BOULER ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés (26 ; vingt-six), les élus figurant sur cette liste ont été proclamés adjoints et immédiatement installés :

1er adjointe – Mme Valérie LE BOULER

2ème adjoint – M. Arnaud MORVAN

3ème adjointe – Mme Dominique LAMART

4ème adjoint – M. Henri NICOLLE

5ème adjointe – Mme Christine HUON

6ème adjoint – M. Gilles BODIN

7ème adjointe – Mme Nadia NEDJAR

8ème Adjoint – M. Anthony CHENAIS

Pour extrait conforme,

Le Maire, Sébastien GUERET

MAIRIE DE NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE